



2025 - 063 Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025
Service : Finances et commande publique
Référence : TC

Objet : DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole Grelaud, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE
Marie-Estelle IRISSOU à Michel LUCAS
Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS
Julien PELTAIS à Pierre CAMUS-LUTZ
Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Sylvie PELLOQUIN à Jean-Michel EON
Geneviève HAMEON à Laetia BAR
Jacqueline MENARD-BYRNE à Guy BERNARD-DAGA
Julien ROUSSEAU à Odile DENIAUD
Sandrine GOURDON à Dolorès LOBO

Absente excusée : Hélène RAUHUT-AUVINET.

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaire : Michel Lucas

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

1. Financement d'action au titre du Contrat Local de Santé 2025 - Demande de subvention

Le Contrat Local de Santé Métropolitain (CLS), approuvé par la délibération 2025-31 du 31 mars 2025 se veut un cadre partenarial et stratégique partagé pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Ainsi, une enveloppe financière est allouée par l'ARS pour permettre aux communes contractantes de déployer des actions de prévention et de promotion de la santé sur leurs territoires. L'aide financière se fera en co-financement avec la Collectivité à hauteur maximale de 50 % du montant total du ou des projet(s) envisagé(s).

Aussi, la Ville développe une activité aqua training à la piscine municipale qui consiste notamment à développer et adapter les activités nautiques au public sénior de la Commune, ce par l'acquisition de matériel dédié et la formation d'agents.

En outre, la ville de Couëron, lauréate du programme « Mieux Manger Pour Tous » assume une production de repas dédiés aux structures d'aide alimentaire (Secours Populaire et Restos du Cœur sur le territoire). Elle met par ailleurs en réseau ces structures avec ses fournisseurs afin de tendre vers un objectif commun : l'amélioration de la qualité des denrées délivrées aux plus vulnérables. Au-delà des denrées données, la ville de Couëron souhaite mettre en place des



ateliers cuisine permettant de sensibiliser ce public (10 à 15 bénéficiaires volontaires) et de transmettre des conseils facilitant la préparation de repas sains et durables en lien avec les partenaires du territoire (Restos du Cœur de Couëron, secours populaire, diététiciens...).

Ces deux actions s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2 du CLS : « *promouvoir des modes de vie favorables à la santé* ».

En sus, la Ville renforce la capacité d'accueil éducative des enfants à besoins spécifiques via un dispositif d'appui externe et qualifié auprès des équipes périscolaires (maternelles et élémentaires) sur l'ensemble des sites scolaires publics avec pour objectifs :

- un repérage précoce des difficultés d'enfants dans les espaces éducatifs (écoles, loisirs...), visant à éviter, dans la mesure du possible, l'éventuelle dégradation des situations,
- d'apporter une aide concrète aux professionnel.le.s, sur la base du neurodéveloppement de l'enfant,
- de contribuer au développement et à la mutualisation d'outils individualisés pour une prise en charge éducative globale et cohérente pour l'enfant.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du CLS : « *s'engager en faveur de la santé mentale* ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les dépôts des demandes de subventions correspondantes.

2 - Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques - Promouvoir les ressources accessibles de la médiathèque Victor-Jara - Demande d'aide

Dans le cadre du développement de la lecture auprès des publics spécifiques, le Centre National du Livre (CNL) a mis en place une subvention ayant pour objet de soutenir les projets de qualité qui concourent à sensibiliser à la lecture et s'adressant aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie, ou d'un placement sous-main de justice et aux personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les plus jeunes. Cette subvention vise à soutenir des projets proposant des actions de médiation partenariales, en lien ou non avec l'acquisition d'une offre documentaire ou d'outils de lecture.

La Ville souhaite financer des actions de médiation sur ces thématiques, l'acquisition d'outils et de matériels adaptés et l'achat de collections spécifiques, et dans ce cadre demander un financement pour ces actions qui répondent aux enjeux du dispositif du Centre National du Livre.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de demandes de financement et notamment celui d'une demande de subvention au titre de l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques, auprès du Centre National du Livre.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Couëron 2025-31 du 31 mars 2025 approuvant la signature du Contrat Local de Santé métropolitain ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 19 juin 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 23 juin 2025 ;



Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- solliciter une subvention auprès de Nantes Métropole et l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du projet « développement de l'activité aqua training à la piscine municipale » pour un montant de 2 500 euros HT soit 20 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 12 800 euros HT,
- solliciter une subvention auprès de Nantes Métropole et l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du projet « Renforcer la capacité d'accueil éducative des enfants à besoins spécifiques » pour un montant de 8 650 euros HT soit 50 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 17 300 euros HT,
- solliciter une subvention auprès de Nantes Métropole et l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du projet « mise en œuvre d'ateliers cuisine à destination des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire » pour un montant de 2 500 euros HT soit 50 % du coût global prévisionnel estimé à hauteur de 5 000 euros HT.
- autoriser le dépôt de demandes de financement et notamment celui d'une demande de subvention au titre de l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques auprès du Centre National du Livre, pour un montant de 3 494 euros soit 70 % du coût global de ces actions, estimées à hauteur de 4 992 euros.
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.